

# PROGRAMME DU MASTER CINEMA IMAGE

CII MASTER

## UE144 PRISE DE VUES 1

HEURES POINTS CREDITS QUADRI  
8 180 9

TYPE D'EVALUATION  
REPRESENTABLE  
NON REPRESENTABLE

Maîtrise des procédés de création visuelle dans le cadre de la réalisation d'un clip.

IAD2039 MASTER CLIP 180 9 1 + 2 A JIP1 R

## UE145 PRISE DE VUES 2

HEURES POINTS CREDITS QUADRI  
180 700 29

TYPE D'EVALUATION  
REPRESENTABLE  
NON REPRESENTABLE

Acquisition et maîtrise des compétences de la direction photo. En tant que directeur de la photographie, l'étudiant, de manière autonome, sait :- Créer et maîtriser les atmosphères qui sont demandées par le scénario ou par le réalisateur en utilisant correctement les effets de lumière- Maîtriser et mettre en place des éclairages efficaces, non agressifs et qui aident les comédiens dans leur jeu- Utiliser de manière judicieuse les décors naturels ou recréés- Utiliser et maîtriser les éclairages et les expositions qui au montage raccordent bien- Collaborer et communiquer efficacement avec les chefs de poste et remplir le rôle de chef d'équipe image - Mettre sa personnalité, son imagination, sa créativité, ses compétences techniques et son sens artistique au service de la narration et des envies artistiques du réalisateur En tant que cadreur, l'étudiant, de manière autonome, sait :- maîtriser parfaitement la composition d'un cadre et produire des images bien cadrées qui traduisent fidèlement la vision que le réalisateur a de son projet.- exécuter les mouvements de caméra avec précision et avec le rythme approprié.- ajuster avec maîtrise les positions de caméra pour traduire correctement les idées du réalisateur- maîtriser et utiliser les fonctions des objectifs et le placement des regards- choisir judicieusement la focale et la distance caméra par rapport au jeu du comédien- maîtriser et traduire les points de vue d'un projet en utilisant le langage des focales- proposer à bon escient et exécuter correctement les effets de cadrage- maîtriser et appliquer les différents effets de perspective et d'angle de champ correspondant aux différentes focales des objectifs.- imaginer et maîtriser les bons raccords de regards, de direction, de hauteur de caméra, de grosseur de plan en se mettant à la place du monteur et en collaborant avec le scripte.- donner des indications pertinentes aux acteurs pour qu'ils puissent évoluer correctement dans le cadre. En tant qu'assistant, l'étudiant sait, de manière autonome:- prendre soin du matériel dont il a la responsabilité- effectuer correctement tous les essais et les tests qui permettent de garantir le bon fonctionnement du matériel- collaborer et communiquer efficacement avec le cadreur- maîtriser tous les gestes de mise au point et de chargement avec précision- avoir une connaissance approfondie de la profondeur de champ et s'en servir en prise de vues- maîtriser les aspects pratiques des objectifs et des phénomènes optiques- maîtriser et régler les objectifs, les accessoires et les différents menus des caméras film, vidéo ou HD

IAD3009I Photo Cadre Assistanat caméra TFE Cinéma et Télévision 700 29 1 + 2 A JE NR

- \* Globalisé avec d'autres activités d'apprentissage (cours - ateliers - travaux artistiques)

- Type d'évaluations : E = Examen, T = Travail, C = Continue, A = Artistique, NP = Note Professeur, JIP = Jury interne, JE = Jury externe

- R = Représentable, NR = Non représentable

**UE184 STAGE ET MÉMOIRE**

HEURES	POINTS	CREDITS	QUADRI
270	220	18	

TYPE D'EVALUATION
REPRESENTABLE
NON REPRESENTABLE

Maîtrise et mise en pratique des outils et savoirs relatifs à sa pratique artistique.

IAD2117	Mémoire	140	10	1 + 2	T	JIP	R
---------	---------	-----	----	-------	---	-----	---

IAD2148	Stages d'insertion en milieu professionnel	80	8	1 + 2	C + T	NP	R
---------	--	----	---	-------	-------	----	---

**UE25 DROIT APPLIQUE AUX ARTS DU SPECTACLE**

HEURES	POINTS	CREDITS	QUADRI
40	80	4	

TYPE D'EVALUATION
REPRESENTABLE
NON REPRESENTABLE

Connaissance et maîtrise des dispositions légales liées au droit dans le secteur culturel.

IAD2003	Droit d'auteurs et droits voisins	40	2	1 + 2	E	NP	R
---------	-----------------------------------	----	---	-------	---	----	---

IAD2004	Droit appliqué aux arts du spectacle	20	1	1 + 2	E	NP	R
---------	--------------------------------------	----	---	-------	---	----	---

IAD2005	Aides à la culture	20	1	1 + 2	T	NP	R
---------	--------------------	----	---	-------	---	----	---

- \* Globalisé avec d'autres activités d'apprentissage (cours - ateliers - travaux artistiques)

- Type d'évaluations : E = Examen, T = Travail, C = Continue, A = Artistique, NP = Note Professeur, JIP = Jury interne, JE = Jury externe

- R = Représentable, NR = Non représentable